

Enseigner le Yoga

RS7036 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333, 333t
Formacode(s)	15436, 15450
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/01/2025
Date d'échéance	31/01/2027

Certificateur(s)

PURA VIDA FORMATIONS · SIRET : 91785489500013

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
1VIE2YOGIS	88806560400025	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Yoga n'est pas à un sport au sens conventionnel du terme (la pratique du yoga est rattachée en France au ministère de la culture), mais bien des professionnels du sport ou du secteur paramédical souhaitent détenir des compétences qui lui sont spécifiques, pour se spécialiser et intégrer l'enseignement du Yoga dans leurs pratiques professionnelles. En effet, l'appétence du public pour les activités physiques et sportives est soulignée notamment par l'AFDAS et la branche du sport dans une cartographie disponible en ligne (<https://observatoires.afdas.com/ressources/cartographie-prospective-des-metiers-du-sport>), qui relève que, au cours des dix dernières années, l'intérêt pour la pratique du sport bien-être s'est accru en France, s'ouvrant à une diversité de publics et devenant plus accessible.

La certification "Enseigner le yoga" a pour objet l'acquisition de compétences liées à la pratique des méthodes adaptées à la mise en œuvre de séances de yoga. Elle s'adresse à des professionnels (indépendants ou salariés, animateurs sportifs, ou éducateurs diplômés BPJEPS) intervenant en milieux sportifs (au sein de clubs, associations et structures spécialisées) ou de rééducation (kinésithérapeutes), souhaitant intégrer l'enseignement du yoga et proposer des pratiques associées au yoga dans leur champ professionnel.

Le marché du travail dans le domaine du sport ou de la rééducation demande aujourd'hui explicitement à ces professionnels de posséder des compétences spécifiques dans les techniques d'enseignement du yoga. La certification « Enseigner le yoga » vient ainsi répondre à ce besoin de montée en compétences des professionnels intervenant en milieux sportifs et de rééducation sur le marché de l'emploi en permettant de :

- favoriser leur recrutement (salariés, freelance, ..), ou soutenir leur maintien de l'emploi, face à un secteur privé concurrentiel
- aider ces professionnels d'être en phase avec les divers publics, y compris les personnes en situation de handicap
- faciliter la création de propositions pédagogiques et de séances de yoga attractives et innovantes pour accueillir de nouveaux publics
- répondre aux attentes diversifiées du public, qui montre un intérêt croissant pour les activités qui allient le sport à la gestion du stress et au bien-être, une tendance amplifiée par les effets de la pandémie
- développer une pratique du yoga qui est à la fois respectueuse des traditions et adaptée aux contextes modernes

de santé et de sport, assurant ainsi que les pratiques sont sécuritaires, efficaces et bénéfiques pour tous les participants.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le référentiel de compétences et d'évaluation est constitué des sept compétences suivantes :

C1 - Concevoir et structurer des programmes de formation en yoga, en intégrant des approches pédagogiques différenciées par niveaux et en exploitant des connaissances approfondies en biomécanique et en anatomie, afin de répondre aux attentes, aux besoins spécifiques, et à la condition physique des élèves

C2 - Organiser l'espace de travail afin d'optimiser l'efficacité de la pratique des élèves lors de la séance, en assurant la disponibilité et l'adéquation des équipements nécessaires aux exercices prévus, et en veillant au strict respect des normes d'hygiène et de sécurité

C3 - Accueillir les élèves de manière avenante et courtoise, en utilisant des questions ouvertes pour évaluer leur état de forme, identifier tout handicap ou problème de santé, et déterminer leur niveau de pratique, afin d'établir premier contact de qualité, un climat de confiance, et de discerner des ajustements spécifiques et personnalisés à mettre en œuvre lors de la séance

C4 - Animer des séances de yoga auprès de divers publics pour enseigner les postures de manière précise et sécuritaire, en observant et en corrigeant l'alignement corporel, afin de garantir l'accessibilité, la sécurité, et le bien-être de chaque élève, en adaptant les séances en temps réel avec des ajustements personnalisés et des alternatives pour répondre aux besoins équipementaux et spécifiques des participants, ainsi qu'à leur niveau de pratique

C5 - Enseigner aux élèves des techniques avancées de respiration et de méditation, en mobilisant ses connaissances en physiologie et en expliquant les bénéfices et les risques associés à chaque posture, afin de faciliter une transition douce entre les différentes phases du cours, préparer physiquement les élèves en renforçant leur endurance et souplesse, et les préparer mentalement par l'amélioration de la concentration et la réduction du stress

C6 - Promouvoir l'activité d'enseignement du yoga pour accroître la notoriété et l'engagement des prospects envers les programmes proposés, en élaborant des stratégies de communication ciblées et en utilisant divers canaux, y compris les réseaux sociaux, et en définissant une offre attrayante et durable, afin d'attirer et fidéliser les élèves tout en assurant la viabilité économique de l'activité

C7 - S'engager activement dans une démarche de progrès et d'innovation en matière pédagogique, en consultant régulièrement des publications spécialisées, des sites de référence, en participant à des ateliers entre pairs et à des salons professionnels, en tenant compte des appréciations des élèves, tout en engageant une auto-évaluation méthodique et récurrente de son enseignement, afin d'améliorer continuellement ses pratiques

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour accéder aux épreuves certificatives, les candidats doivent avoir suivi la formation « Formation yoga 200h » dans son intégralité (ou toute autre formation dont les contenus pédagogiques, et les modalités, satisfont en tous points les attendus de la certification tels qu'ils ont été définis par l'organisme certificateur).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La nomination du jury de certification est de la responsabilité de PURA VIDA FORMATIONS, en tant qu'organisme certificateur.

Le jury de certification est composé de :

- 2 professionnels extérieurs à l'organisme certificateur, avec une expérience professionnelle en enseignement du yoga d'au moins 3 années.
- 1 représentant interne de l'organisme certificateur (référé pédagogique ou membre de la direction de PURA VIDA FORMATIONS, ...). Ce représentant est désigné comme étant le président du jury.

Base légale

Date de décision	31/01/2025
Durée de l'enregistrement	2 ans

Date d'échéance de l'enregistrement	31/01/2027
Date de dernière délivrance possible	30/07/2027

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7036/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	2 790 € – 3 400 €
Durée	170 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	80
Parcours menés à terme	54
Taux d'achèvement	68 %
Période	05/2025 – 08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	93
Montant total engagé	304 700 €
Coût moyen par dossier	3 276 €
Durée moyenne	170 h
Période	04/2025 – 08/2026
France compétences	73 %
Reste à charge titulaire	24 %
Entreprise	2 %
France Travail	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.